

ATTESTATION PERMIS MOTO A1 (125 cm³)

■ OBJECTIFS

Depuis le 1er janvier 2011, le permis B permet de conduire une motocyclette légère et un scooter de 50 à 125 cm³ ou un 3 roues (catégorie L5e) à condition de suivre cette formation dont les objectifs sont :

- Familiariser le futur conducteur avec ce type de véhicule.
- Une occasion unique de réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe au milieu de la circulation.
- La formation met en avant l'importance de la prise de conscience des risques et la nécessité de respecter les règles.
- Elle insiste également sur les avantages qu'il y a à adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.



Durée

- 2 heures** Partie théorique
- 2 heures** Pratique hors circulation
- 3 heures** Pratique en circulation



Pré requis

- Avoir minimum 21 ans
- Etre titulaire du permis B depuis minimum 2 ans (la formation peut être suivie 1 mois avant les 2 ans du permis B)



Public concerné

Tout public.

■ DEROULEMENT

PARTIE THEORIQUE

Le programme débute par une analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes légères et les tricycles à moteur. Il se prolonge avec des conseils qui permettent d'appréhender les dangers de la route, comme la conduite sous la pluie ou de nuit.

La personne en formation est sensibilisée à l'importance de se rendre détectable auprès des autres usagers, de s'équiper en vêtements protecteurs de qualité (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale et chaussures montantes). L'élève apprend également à se méfier des risques concernant l'adhérence. Cela va de l'attention à une trace de gasoil, au passage d'un ralentisseur, à la présence de gravillons, de peintures au sol ou de plaques métalliques.

Enfin, cet enseignement théorique aborde les conséquences physiques et physiologiques des chocs contre les obstacles fixes présents dans certains aménagements de la route, y compris à petite vitesse.

PARTIE PRATIQUE

Partie pratique hors circulation ("sur plateau")

Elle est consacrée à la prise en main du véhicule et aux vérifications indispensables : huile, pression et usure des pneumatiques, poignée d'accélérateur, système de freinage... La personne en formation apprend à démarrer en toute sécurité, à bien positionner son corps, à monter et à descendre les vitesses, à anticiper les manœuvres de freinage et d'évitement et à s'arrêter. Le futur usager d'une motocyclette légère ou d'un tricycle à moteur est enfin sensibilisé à bien positionner son regard. Il est ensuite formé à tenir l'équilibre à petite vitesse avec et sans passer, en ligne droite et en virage.

Pratique en circulation

Elle se fait en agglomération et hors agglomération. Le conducteur doit être capable d'adapter sa vitesse à la circulation, de choisir la bonne voie et de bien se placer sur la chaussée en fonction notamment des angles morts des véhicules lourds. Il devra savoir franchir une intersection, changer de direction et dépasser en toute sécurité. Il doit enfin savoir négocier un virage correctement.

■ METHODOLOGIE UTILISEE

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Alternance de théorie et de pratique

■ MODALITES

Cette formation est dispensée par une auto-école ou par une association agréée par l'Etat. Pour compléter votre dossier d'inscription, il faudra de votre choix muni d'une photo d'identité, d'une photocopie de votre pièce d'identité et d'une photocopie de votre permis de conduire en cours de validité.

■ RESULTATS

A l'issue de cette formation, une attestation de suivi de formation vous est remise par l'auto-école ou l'association. Elle sera à présenter lors d'un possible contrôle des forces de l'ordre.

■ ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.